

Conseil Municipal du 15 mai – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Délibération RODP ENEDIS 2018 ;
- 2 – Délibération sur le loyer de la Boulangerie ;
- 3 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 4 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Bernard FORGET – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER
Georges PAUCHARD procuration à Olivier GROSJEAN
Jean-Bernard TUETÉY procuration à Mireille MENAND

Absents :

Stéphane KIRCHE
Séverine GOMES
Françoise REMONDIÈRE

Secrétaire de séance : Marie-Claude PALMACE

Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la consultation du public relative à la demande d'enregistrement d'une déchetterie innovante sur le territoire de Chatenoy-le-Royal.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : Délibération RODP ENEDIS 2018

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Pour l'année 2018, le montant de la redevance pour la Commune s'élève à 203 € par application du décret qui a fixé à 153 € le montant initial de la redevance pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants ;
- Valeurs de la redevance : 153 € + 50 € (coefficient de revalorisation) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne son accord** afin d'émettre un titre exécutoire de 203 € pour autoriser le versement de cette redevance.

Madame le Rédacteur Territorial et Madame la Trésorière sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Délibération sur le loyer de la Boulangerie

Vu la délibération n° 27-2017 du 18 mai 2017 relative aux conditions de la reprise du bail,

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le fonds commercial de la Boulangerie a été cédé le 24 juin 2017 à la Société TALMELIERS DU BON PAIN, gérée par Messieurs Jean-Pierre et Jean-Luc CICALA.

Le loyer mensuel ayant été fixé exceptionnellement à 1 086 € durant les 12 premiers mois suivants le jour de la signature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revenir au montant initial du loyer mensuel (1 315,04 €), payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

La révision interviendra chaque année et sera indexée sur l'indice national de référence du coût de la construction du 3^{ème} trimestre (source INSEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Fixe** le montant mensuel du loyer de la Boulangerie à 1 315,04 € à compter du 1^{er} juillet 2018 ;
- **Fixe** la révision annuelle du loyer indexée sur l'indice national de référence du coût de la construction du 3^{ème} trimestre (source INSEE) ;
- **Autorise** le Maire à faire le nécessaire et à signer tous les documents se rapportant à cette location.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Délibération portant avis consultatif relatif à la demande d'enregistrement d'une déchetterie innovante sur le territoire de la commune de Chatenoy-le-Royal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SEM Val de Bourgogne, agissant en qualité de mandataire du Grand Chalon, a sollicité l'enregistrement d'une déchetterie innovante sur le territoire de la commune de Chatenoy-le-Royal auprès des services de la Préfecture de Saône-et-Loire en vue de la fermeture des déchetteries de Givry et Saint-Rémy.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, livre V, titre 1er relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, cette demande doit être soumise, dans les communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et dans celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, à une consultation du public d'une durée de quatre semaines.

Dracy-le-Fort étant dans ce cas de figure, la consultation a donc eu lieu du mardi 3 avril au mercredi 2 mai 2018 inclus. Le dossier complet était consultable à la Mairie de Chatenoy-le-Royal aux horaires habituels d'ouverture au public. Les observations et/ou remarques ont pu être consignées dans un registre spécialement ouvert pour cette consultation, lui aussi déposé à Chatenoy-le-Royal. Dorénavant, ce projet est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/consultation-du-public-du-3-avril-au-2-mai-2018-a10307.html>

Dans le même temps, l'avis des Conseils Municipaux de Chatenoy-le-Royal, de Dracy-le-Fort et de Givry est sollicité sur le projet d'installation de cette déchetterie sur la commune de Chatenoy-le-Royal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Émet** un avis favorable au projet d'installation d'une déchetterie innovante sur le territoire de la Commune de Chatenoy-le-Royal par la SEM Val de Bourgogne agissant en qualité de mandataire du Grand Chalon.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

Pas de compte-rendu depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N° 5

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Pas de compte-rendu depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Investissements communaux - attribution de subventions :

→ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de création d'une terrasse à la Salle Polyvalente, la Commune avait sollicité une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018. Un courrier préfectoral nous informe que la subvention accordée s'élève à **37 020 €**.

→ Appel à Projets du Département 2018 :

Dans le budget 2018, la poursuite de la réfection du mur en pierres de la Rue des Champs a été votée, le 16 mars dernier. Ce projet étant éligible à une subvention du Conseil Départemental suite à son opération « *Appel à Projets 2018* », une demande a été envoyée pour ces travaux. La Commission Permanente du Département de Saône-et-Loire du 4 mai dernier a alors décidé d'accorder **4 000 €** à la Commune.

- Projet Régional de Santé 2018-2022 :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux l'avis défavorable que la Commission Permanente du Département de Saône-et-Loire a rendu dans le cadre de la consultation relative au Projet Régional de Santé 2018-2022. Le Département rejette ce dernier dans son ensemble, tant sur les orientations stratégiques que dans ses déclinaisons opérationnelles.

- Action sociale - Conseil Départemental :

Suite à la mise en place d'une démarche d'adaptation de l'organisation des services départementaux des solidarités, Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance du Président du Conseil Général, André ACCARY. Dans celui-ci, il est question de faire coïncider les périmètres des circonscriptions d'action sociale et celui des Maisons départementales des solidarités avec ceux des intercommunalités. Actuellement, quatre maisons des solidarités sont implantées sur le bassin du Grand Chalon à savoir : Chalon Est, Chalon Ouest, Chagny et Sennecey-le-Grand. Il serait question de supprimer les deux dernières citées précédemment et de fusionner les services chalonnais en une seule structure.

- Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2018 (FAAPAS) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce fonds intercommunal a été reconduit pour 2018. Au même titre que les années antérieures (2016 et 2017), plusieurs associations sportives dracysiennes sont éligibles à ce dernier (Bourgogne Bonsaï Club / Pétanque Dracysienne / Association Galop de la Tuilerie / Gym volontaire / Tennis club de Dracy / Yoga pour tous). Une enveloppe de 8 636 € a alors été répartie entre ces dernières.

- Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2018 :

- L'Amicale pour le Don du Sang de Givry ;
- Le CIFA Jean LAMELOISE - Mercurey ;
- La Prévention Routière ;
- Le CFA du Bâtiment - Autun.

- Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC) :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la fréquence journalière de l'APC pour le mois d'avril 2018. Ouverte du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45, 16 clients ont pu bénéficier des services de l'APC.

- Documents disponibles :

- ✓ Lettre d'information des Sénateurs EMORINE et MERCIER relative aux transferts des compétences « eau » et « assainissement »
- ✓ Le rapport d'activité 2017 du Conseil Départemental.

- Transmission de divers documents :

- Liste des abréviations 2018 utilisées par les différents organismes ou administrations.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Mercredi 27 juin 2018 à 19 heures en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Signature pour accord des membres présents.